



LYCÉE  
DES MÉTIERS  
**René Cassin**

Strasbourg, le 16 juin 2025

La Provisoire adjointe

à

Mesdames et Messieurs  
les parents des nouveaux élèves

**PÔLE PROFESSIONNEL**  
3, quai Charles Frey  
67000 STRASBOURG

Affaire suivie par  
R. Guillot

Tél. : 03 88 36 16 54

Mail : lyceerenecassin.pro@  
ac-strasbourg.fr Madame, Monsieur,

**Bienvenue au Pôle Professionnel du Lycée René Cassin de Strasbourg.** Nous pensons que le lycée et les parents doivent contribuer, ensemble, au succès scolaire des élèves. Pour que ces trois années au lycée se passent bien nous tenons à rappeler plusieurs règles de fonctionnement que votre enfant doit respecter pour étudier dans de bonnes conditions.

### **Ponctualité**

**Les élèves doivent arriver au lycée à 8h05 au plus tard le matin.** Les horaires exacts des cours seront écrits page 3 du carnet de correspondance de votre enfant. Merci de les lire avec lui.

### **Assiduité**

**Les élèves doivent respecter leurs emplois du temps** que les parents pourront photocopier afin de suivre au quotidien l'assiduité de leurs enfants. L'emploi du temps des élèves sera disponible sur leur carnet de correspondance et sur internet.

**Les élèves doivent prévenir et justifier de toutes leurs absences par écrit (coupons roses du carnet).**

En cas d'absence ou de retard merci de prévenir la vie scolaire du lycée au 03.88.45.54.54.

### **Absentéisme**

**Les absences fréquentes ou non justifiées par des motifs sérieux entraînent des sanctions** qui peuvent comprendre la punition, la retenue sur bourse ou la radiation des diplômes nationaux.

**L'absentéisme en période de stage est sanctionné de la même manière.**

### **Tenue professionnelle**

**Conformément au règlement intérieur du lycée et dans un but pédagogique de préparation à l'insertion dans la vie active les élèves doivent s'habiller, quotidiennement, en tenue professionnelle :**

Les tenues de sport (survêtement, jogging, legging sport, maillot sportif type foot etc...) et les pantalons ou vestes « fantaisie » (troués, usés, imitation de trou, patch, ourlets effilochés ou non terminés, etc...) **sont interdits.** Les élèves qui ne respecteraient pas ces consignes **ne seront pas admis en cours et retenus à la vie scolaire.** Cette mesure s'applique tout le long de l'année et lors des grands événements de la vie lycéenne (journée Portes ouvertes, sortie scolaire, stage et jours d'examen).

L'équipe de direction et la Vie Scolaire

**Merci d'attester avoir pris connaissance de ces règles de fonctionnement, que votre enfant s'engage à respecter, en signant le présent document à rendre avec le dossier d'inscription**

Date : .....

Nom & prénom de l'élève : ..... Signature de l'élève .....

Signature du ou des responsables légaux .....